

Procès-verbal du Conseil Municipal du 13 avril 2021

Présents : C. THOMAS - V. FRYDER-AMÉE - C. BASTIER - N. ABBAL - N. ROUQUAIROL - V. BAUDE-TOUSSAINT - F. PIBAROT - F. SEIGNOUREL DE PASTORS - C. BOUCHE - C. VISTE - I. LE BOULAIRE - E. TOURRETTE - M. WULLAERT - A. VAL - A. HERNANDEZ - G. CAVAILLÉ - I. DUMAS - B. GRYNFELTT - L. MOULARD - A. BUIL - C. SIDOBRE - C. CUENI - D. SCHÜWY - J.-P. FIORA

Mandats : D. BAGOT-FLAUZAC à A. BUIL - I. BUFFET-PICHON à C. CUENI - J.-E. RUBIO à C. CUENI

M. le Maire présente Mme DAVOISE-PARZY, ingénieur en charge des services techniques, qui prend son poste en commune.

Mme DAVOISE-PARZY se présente et donne toutes explications sur sa mission.

C. CUENI dit que lors du dernier conseil municipal, il n'y avait aucune personne en vue et s'étonne de cette embauche soudaine.

D. SCHÜWY dit que les deux groupes ont été surpris car le lendemain du dernier conseil municipal on lui a demandé si elle avait rencontré la dame embauchée.

M. le Maire indique que Mme DAVOISE-PARZY n'était pas embauchée à cette date, il y avait encore des candidats à recevoir. Il rappelle la capacité qu'ont les gens d'inventer des situations et cite des exemples.

Il souligne que Mme DAVOISE-PARZY a signé son contrat le 6 avril au matin et est entrée en fonction à cette date.

Secrétaire de séance : Mme L. MOULARD est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

I - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 février 2021.

Le point I est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

II - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 mars 2021.

Le point II est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

III - Indemnisation des dommages de travaux publics - commission d'indemnisation à l'amiable
Modification du règlement d'instruction des dossiers, du dossier de demande d'indemnisation et du périmètre d'intervention

F. SEIGNOUREL DE PASTORS rappelle l'historique de la démarche et aborde les principales modifications par rapport aux documents antérieurs : date de début de travaux, périmètre d'indemnisation notamment.

C. CUENI questionne sur les empêchements d'accessibilité aux commerces. Elle questionne également sur la clause qui stipule l'obligation faite aux commerçants d'être présents en fin de travaux pour être indemnisés.

M. le Maire indique qu'il s'agit de la volonté d'accompagner les personnes qui restent en activité. Il rappelle qu'un commerçant a été indemnisé puis ensuite a délocalisé.

Il rappelle que les commerçants qui étaient dans la Grand'rue n'ont pas fait de demande d'indemnisation à ce moment-là.

C. CUENI reste dubitative sur les périodes prises en compte pour l'indemnisation. Elle déplore également l'installation d'un commerce au n° 1 Grand'rue juste avant les travaux et qui a dû fermer.

M. le Maire invite chaque commerçant à venir en mairie avant toute installation pour se renseigner au préalable.

Le point III est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

IV - Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale 2021

V. FRYDER-AMÉE propose une subvention de 380 000 € en fonctionnement. Aucune aide n'est demandée en investissement. L'augmentation de la subvention 2021 est due en partie à la fin des contrats aidés au sein du CCAS.

Le point IV est approuvé à la majorité par le conseil municipal (3 abstentions : C. CUENI, I. BUFFET-PICHON ayant donné mandat à C. CUENI, J.-E. RUBIO ayant donné mandat à C. CUENI)

F. SEIGNOUREL DE PASTORS propose de modifier le déroulé de l'ordre du jour afin de voter les quatre points concernant le photovoltaïque, ce qui est accepté.

Elle énonce les éléments du rapport d'orientation budgétaire.

V - Budget annexe photovoltaïque - approbation du compte de gestion 2020

Les résultats d'exécution du budget sont présentés en fonctionnement et en investissement.

Le point V est approuvé à la majorité par le conseil municipal (3 abstentions : C. CUENI, I. BUFFET-PICHON ayant donné mandat à C. CUENI, J.-E. RUBIO ayant donné mandat à C. CUENI).

VI - Budget annexe photovoltaïque - approbation du compte administratif 2020

F. SEIGNOUREL DE PASTORS parcourt le compte administratif en relief du compte de gestion en adéquation. Sont détaillées les recettes d'exploitation par section et les charges venant du budget principal.

Le point VI est approuvé à la majorité par le conseil municipal (3 abstentions : C. CUENI, I. BUFFET-PICHON ayant donné mandat à C. CUENI, J.-E. RUBIO ayant donné mandat à C. CUENI).

VII - Budget annexe photovoltaïque - affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2020

F. SEIGNOUREL DE PASTORS présente l'affectation de résultat.

Le point VII est approuvé à la majorité par le conseil municipal (3 abstentions : C. CUENI, I. BUFFET-PICHON ayant donné mandat à C. CUENI, J.-E. RUBIO ayant donné mandat à C. CUENI).

VIII - Budget annexe photovoltaïque - vote du budget 2021

F. SEIGNOUREL DE PASTORS présente le budget 2021 en fonctionnement et en investissement et en donne le détail.

C. CUENI questionne sur les dépenses d'investissement.

Le point VIII est approuvé à la majorité par le conseil municipal (3 abstentions : C. CUENI, I. BUFFET-PICHON ayant donné mandat à C. CUENI, J.-E. RUBIO ayant donné mandat à C. CUENI).

IX - Budget principal - approbation du compte de gestion 2020

F. SEIGNOUREL DE PASTORS présente le compte de gestion de la commune.

Le point IX est approuvé à la majorité par le conseil municipal (3 abstentions : C. CUENI, I. BUFFET-PICHON ayant donné mandat à C. CUENI, J.-E. RUBIO ayant donné mandat à C. CUENI).

X - Budget principal - approbation du compte administratif 2020

F. SEIGNOUREL DE PASTORS détaille le résultat de fonctionnement 2020 et l'évolution des dépenses de cette section. Est donné le détail des dépenses et recettes d'investissement.

M. le Maire, ne pouvant participer au vote, quitte la salle.

Le point X est approuvé à la majorité par le conseil municipal (3 abstentions : C. CUENI, I. BUFFET-PICHON ayant donné mandat à C. CUENI, J.-E. RUBIO ayant donné mandat à C. CUENI).

XI - Budget principal - affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2020

F. SEIGNOUREL DE PASTORS présente l'affectation de résultat 2020.

Le point XI est approuvé à la majorité par le conseil municipal (3 abstentions : C. CUENI, I. BUFFET-PICHON ayant donné mandat à C. CUENI, J.-E. RUBIO ayant donné mandat à C. CUENI).

XII - Budget principal - vote du budget 2021

Sont données les prévisions des recettes de fonctionnement avec leur évolution et leur structure.

Sont données les principales variations de dépenses dans le détail. Les différentes opérations d'investissement sont données avec également les restes à réaliser.

D'autre part, l'investissement courant est détaillé. Sont abordés l'autofinancement, les ratios de personnels, l'évolution de la fiscalité locale, de la dette et les relations avec l'intercommunalité.

Le point XII est approuvé à la majorité par le conseil municipal (3 abstentions : C. CUENI, I. BUFFET-PICHON ayant donné mandat à C. CUENI, J.-E. RUBIO ayant donné mandat à C. CUENI).

XIII - Tarifs applicables au service des Affaires Scolaires - cantine et activités périscolaires

V. BAUDE-TOUSSAINT présente les tarifs de la cantine et des activités périscolaires pour la rentrée de septembre. D. SCHÜWY questionne sur cette obligation de payer de l'ALP sur le temps méridien. C. VISTE précise que certaines communes incluent les dépenses de l'ALP dans le prix du repas.

M. le Maire précise que la commune s'est attachée à évoluer vers plus de qualité et de diversité. La CAF n'accompagne les structures que dans la mesure où il y a une participation des parents. Concernant l'ALP il y a du personnel supplémentaire et des surcoûts liés au COVID. C. CUENI demande les recettes de l'ALP sur une année le matin et le soir.

G. CAVAILLÉ questionne sur la réservation au titre du temps méridien.

C. CUENI demande des précisions sur le personnel qui mange à la cantine.

V. BAUDE TOUSSAINT précise que le personnel paie son repas et que certains apportent leur propre repas.

Le point XIII est approuvé à la majorité par le conseil municipal (3 abstentions : C. CUENI, I. BUFFET-PICHON ayant donné mandat à C. CUENI, J.-E. RUBIO ayant donné mandat à C. CUENI et 1 voix contre : D. SCHÜWY).

XIV - Approbation du règlement intérieur des services municipaux cantine activités périscolaires des écoles Jules Ferry et Jean Moulin

V. BAUDE-TOUSSAINT donne lecture de la note de synthèse.

Le point XIV est approuvé à la majorité par le conseil municipal (3 abstentions : C. CUENI, I. BUFFET-PICHON ayant donné mandat à C. CUENI, J.-E. RUBIO ayant donné mandat à C. CUENI).

XV - Plan d'achats de livres imprimés par les collectivités territoriales pour leurs bibliothèques dans le cadre du plan de relance pour l'année 2021

M. le Maire donne lecture de la note de synthèse. Il précise que dans le cadre du plan de relance, une partie du budget peut être prise en charge.

Le point XV est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

XVI - ENEDIS - Convention de servitudes parcelles AD 691 et AD 535

C. BASTIER donne lecture de la note de synthèse. Il indique qu'il s'agit de la pose de deux armoires électriques rue de l'Occitanie et d'une tranchée sur le trottoir pour raccorder le photovoltaïque sur le toit de la halle aux sports.

Le point XVI est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

XVII- Plan de relance - équipements de proximité en accès libre situés dans les collectivités labellisées Terre de jeux 2024 - pump track

N. ROUQUAIROL sollicite, dans le cadre du plan de relance, une aide pour la création d'un pump track. Il indique que la commune a obtenu le label Terre de Jeu, ce qui va permettre plusieurs actions autour du sport et de la culture.

Le point XVII est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

XVIII- Plan de relance - équipements de proximité en accès libre situés dans les collectivités labellisées Terre de jeux 2024 - parcours de santé

N. ROUQUAIROL propose au titre du plan de relance de demander à l'agence nationale du sport une aide pour un parcours de santé.

C. CUENI dit que le parcours de santé devrait être pris en charge par le promoteur.

M. le Maire indique que des équipements ont été pris en charge par l'aménageur et que la municipalité souhaite les compléter et créer un parcours santé intergénérationnel.

Le point XVIII est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

XIX - Vœux soutien agriculteurs gel du 7 avril 2021

M. le Maire énonce le gel sur les cultures de la commune dans la nuit du 7 avril 2021 qui a un impact terrible sur les vignobles et arbres fruitiers. Il y a un besoin de mobiliser un maximum de moyens financiers pour passer ce cap : exonération de la taxe foncière, des cotisations exploitants, le report d'annuités, mais ce ne sera pas suffisant.

Il convient de demander diverses aides à l'État et un plan national pour faire face à cette situation de catastrophe naturelle.

Les maires de l'Agglo seront sollicités pour faire une lettre commune aux élus et au Premier Ministre.

Le point XIX est approuvé à la majorité par le conseil municipal (1 abstention : C. CUENI).

XX - Compte-rendu de la délégation L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. le Maire donne lecture des décisions :

- 2021-006 : REVISION PLU - AVENANT 2 ALTEREO (anciennement G2C Ingénierie)

XXI - Questions diverses

- Mise en place d'une CCA : C. CUENI demande la mise en place d'une commission d'accessibilité puisque la commune a dépassé 5.000 habitants. M. le Maire répond que depuis le premier janvier 2021

cela fait partie des points à mettre en place avec des représentants de la commune, des associations de personnes handicapées, des associations de personnes âgées.

- Vente du tabac : C. CUENI dit que d'après les échos, il y aurait un repreneur ; M. le Maire confirme qu'un accord entre le buraliste et le repreneur M. THERON serait acté avec un maintien en centre-ville.

- Problème de ramassage des ordures ménagères en centre-ville les jours fériés : C. CUENI dit qu'il y a un problème récurrent de ramassage des ordures ménagères ; dans certaines zones, il y a trois containers différents et un ramassage par le SICTOM même les jours fériés. Sur le centre-ville, un seul container et un seul ramassage par semaine, donc les containers débordent. C. BASTIER précise qu'en centre-ville, il y a deux passages : lundi et jeudi. M. le Maire précise qu'il y a trois secteurs et dans celui des campagnes, un seul passage. C. CUENI demande que les passages soient faits deux fois par semaine.

La séance est levée à 20h36.